

**VERSEMENT D'UN AJUSTEMENT
RÉTROACTIF SUR SALAIRE ET
PRIME DE DISPONIBILITÉ
(40H TRAVAILLÉ ET PLUS PAR
SEMAINE)**



CONFIGURATION

Assurez-vous que le système est correctement configuré :

Via le menu principal, allez dans [Salaire] -> [Configuration] -> [Heures]

CONFIGURATION

Prime de disponibilité

La ligne Prime de disponibilité a été ajoutée et configurée automatiquement par le logiciel.

Si vous ne souhaitez pas l'utiliser, car votre service de garde n'est pas subventionné, cochez la case **[Masqué]**.

Si vous souhaitez copier le montant de 50\$ pour cette prime dans les dossiers des employés, sélectionnez cette ligne puis cliquez sur le bouton:

[Appliquer le taux de l'employé ou le montant par défaut à ce type d'heure]

La case **[Régime de retraite]** ne doit pas être cochée.

CONFIGURATION

Rétroactivité

Si vous n'avez pas de ligne de temps de type [Rétroactivité], vous devez en ajouter une en vous positionnant sur la ligne qui ne commence pas une étoile [*].

Il est important que la catégorie soit de type [Rétroactivité] et que la description soit claire pour vous et vos employés.

La case [Régime de retraite] doit être cochée.

Note : Il est possible que dans le futur il y ait une rétroactivités pour laquelle la directive spécifie de ne pas retenir de régime de retraite dans ce cas on peut créer une autre ligne en indiquant une description claire et en ne cochant pas la case [Retraite]

VERSEMENT

Prime de disponibilité :

Dans la feuille de temps de l'employé, lorsque l'employé a fait 40h et plus de temps travaillé, vous devez indiquer simplement un 1 dans la colonne **[Autre]** sur la ligne **[Prime de disponibilité]** et vous assurer que le taux est à 50\$.

Rétroactivité :

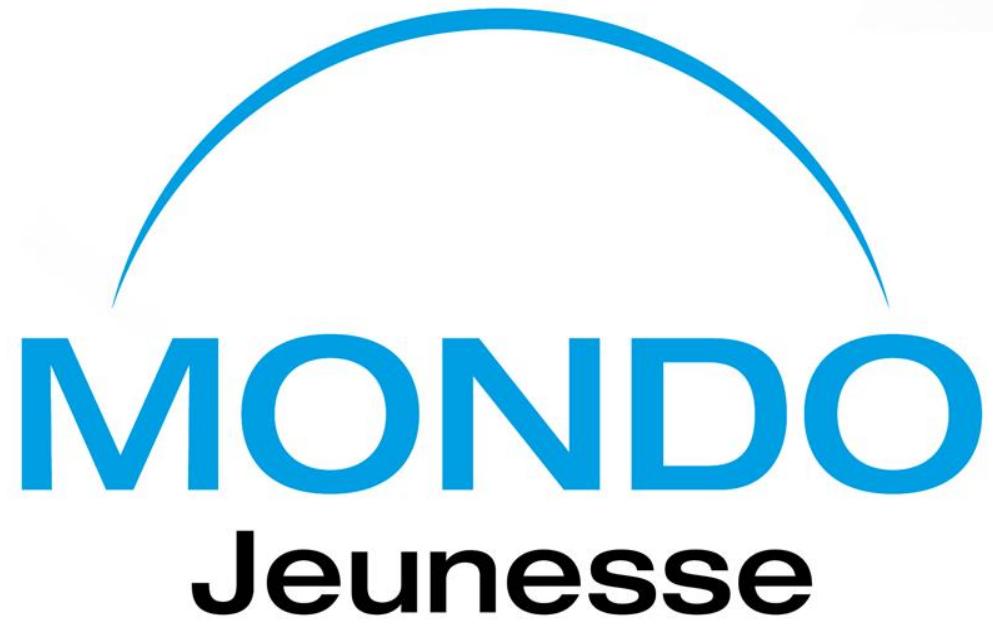
Dans la feuille de temps de l'employé, indiquez dans la colonne **[Autre]** sur la ligne **[Rétroactivité]** le nombre d'heures pour lequel il y a un ajustement et dans la colonne **[Taux]** indiquer la différence entre le nouveau taux et le taux payé.

Exemple : l'employé a été payé à son ancien taux qui est de 20.00\$ l'heure pour 80 heures, mais il aurait de l'être à 21.50\$ l'heure.

On indique dans les colonnes :

[Autre] : 80

[Taux] : 1.50\$ (21.50-20.00)



7695 avenue Papineau
Montréal, QC, H2E 2H1

Tél. 514 990-1625 | 1 877 990-1625

Fax. 514 282-8011

www.mondojeunesse.com
bonjour@mondojeunesse.com

MAJ : 19-11-2021